



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## BORDEREAU DES PIÈCES

N° d'ordre	Désignation des pièces
<b>1</b>	<b>Rapport de présentation et ses 2 annexes</b>
<b>2</b>	<b>Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</b>
<b>3</b>	<b>Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)</b>
<b>4</b>	<b>Règlement</b>
4.1	Règlement graphique :
4.1.1	Plan de zonage centre (1/2 000)
4.1.2	Plan de zonage centre élargie (1/5 000)
4.1.3	Plan de zonage commun entière (1/8 000)
4.1.4	Plan annexe 1 Zone PLU et risque incendie (1/8000)
4.1.5	Plan annexe 2 Zone PLU et aléas minier et TRI Arc (1/8000)
4.1.6	Plan droit de préemption urbain renforcé et zonage PLU
4.1.7	Liste des emplacements réservés
4.2	Règlement écrit et ses 2 annexes
<b>5</b>	<b>Annexes</b>
5.1	Annexes sanitaires
5.1.1	Système d'élimination des déchets
5.1.2	Plan du réseau d'eau potable (1/8000)
5.1.3	Plan du réseau d'assainissement (1/8000)

5.1.4	Carte d'aptitude des sols (1/8000)
5.1.5	Zonage d'assainissement (1/8000)
5.2	Risques
5.2.1	NOTE TECHNIQUE GENERALE : Principes de prévention relatifs aux aléas miniers résiduels
5.2.2	Porté à connaissance du Préfet de l'étude d'aléa inondation de l'Arc en date du 25 août 2016
5.2.3	Porté à Connaissance du Préfet sur le risque incendie de forêt en date du 4 janvier 2017
5.3	Servitudes d'Utilité Publiques (SUP)
5.3.1	Liste des servitudes d'utilité publiques
5.3.2	Plan des servitudes d'utilité publiques
5.3.3	PPR « séisme » et « mouvement de terrain (chutes de blocs) »- approuvé le 2 mars 1990
5.3.4	PPR inondation approuvé le 28 septembre 1999
5.3.5	PPR Mouvement Différentiels de Terrain – Approuvé le 27 février 2017
5.4	Annexes complémentaires
5.4.1	Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)
5.4.2	Classement sonore des infrastructures terrestres
5.4.3	Elément d'information du pôle risque
5.4.4	Dossier complet d'information Aléa sismique dans le département des Bouches-du-Rhône
<b>6</b>	<b>Avis PPA</b>
<b>7</b>	<b>Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur</b>